

**2016:03:07
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 7^e jour du mois de mars 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 1er février 2016
 - 3.2 séance extraordinaire du 29 février 2016
4. Lecture et adoption des comptes de février 2016
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Diocèse de Chicoutimi : demande participation financière pour les jubilés (24 avril 2016)
 - 5.2 Adhésion au service PerLE du Portail gouvernemental de services (Travail, Emploi et Solidarité sociale)
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Résolution situation économique (comité touristique du Bas-Saguenay)
 - 6.2 Renouvellement de la convention collective 2016 à 2020 (5 ans)
 - 6.3 Soumission assurances collectives
 - 6.4 Entente Cour municipale commune de Saguenay
 - 6.5 Groupe Ultima inc., renouvellement des assurances de la municipalité (26 avril 2016 au 26 avril 2017)
 - 6.6 OMH, acceptation révision budgétaire 2016
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
 - 7.1 Pompe submersible Pompaction (puits) : 3 350 \$
 - 7.2 Confection de 3 abris postes de pompage
 - 7.3 Cours de secourisme en milieu de travail : 10 et 17 mars (4 subventions CSST)
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Reddition de comptes 2015; programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.2 Demande ministère des Transports une subvention à l'entretien du réseau routier local
9. URBANISME
 - 9.1 ATR Associés du Québec : avis de renouvellement signalisation- Quai de petit-Saguenay (737,80 \$ + tx)

- 9.2 Mandat Julie Simard services-conseils en urbanisme- suivi, avis, conseil, amendement (dossier développement de la bleuetière)
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1 Réseau biblio; Nomination d'un représentant désigné
- 10.2 Culture Saguenay Lac-St-Jean : adhésion 75 \$
- 10.3 Mandat membre Conseil : comité organisateur sommet économique
- 10.4 Comité de l'Âge d'Or; demande d'aide financière
- 10.5 Rampe d'accès Aréna
- 10.6 Redistribution 1565 \$ du brunch des municipalités pour les organismes jeunesse : Chevaliers de Colomb
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:03:44 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:03:45 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**3.1 2016:03:46 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 FÉVRIER 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 février 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:03:47 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **46 015.77 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2016:03:48 DON DIOCÈSE DE CHICOUTIMI FÊTE DE LA FIDÉLITÉ
25 \$ (C.M. Art. 8. Par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Diocèse de Chicoutimi organise les jubilés d'or et de diamant des couples, prêtres, religieux, religieuses de toute la région qui fêtent leurs 50, 60, 65, 70 et 75 ans de fidélité, qui aura lieu le 24 avril à la Cathédrale de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur sollicite des dons pour l'organisation de cette fête;

CONSIDÉRANT le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une contribution de 25 \$ au Diocèse (CECR) de Chicoutimi pour l'organisation de la Fête de la fidélité 2016.

**5.2 2016:03:49 ADHÉSION AU SERVICE PerLE DU PORTAIL
GOUVERNEMENTAL DE SERVICES (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné

APPUYÉ PAR M. Guy Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Ginette Côté, mairesse, et Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, l'entente concernant le service PerLE.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2016:03:50 RÉSOLUTION SITUATION ÉCONOMIQUE DES PETITES MUNICIPALITÉS (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le contexte économique actuel affecte durement les régions et particulièrement les petites Municipalités de notre MRC du Fjord du Saguenay,

CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires du gouvernement du Québec ont entraîné des coupures de postes dans notre région notamment en santé, en éducation et dans différents bureaux régionaux de plusieurs ministères,

CONSIDÉRANT que des postes sont créés dans les grands centres notamment à Québec et Montréal dans une opération de centralisation et de contrôle,

CONSIDÉRANT que cette façon de faire appauvri notre région et réduit la possibilité pour des jeunes de demeurer en région et ainsi d'assurer la relève,

CONSIDÉRANT que la vocation première des gouvernements est d'assurer la réparation de la richesse dans l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT que les nouvelles technologies permettent maintenant de faire du travail à distance sans réduire l'efficacité et l'efficience,

CONSIDÉRANT que le ministre responsable des régions du Québec provient de la région de Montréal,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay désire manifester au Premier ministre notre grande inquiétude face à l'avenir de nos municipalités à se développer et à assurer sa survie tant au plan économique et démographique.

**6.2. 2016:03:51 RENOUELEMENT CONVENTION COLLECTIVE
2016 À 2020 (5 ans) (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la convention collective avec les employés syndiqués de la municipalité est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

CONSIDÉRANT qu'un comité interne a été mis sur pied en octobre 2015 pour négocier le renouvellement de la convention avec les employés et le syndicat;

CONSIDÉRANT que les négociations sont terminées et que le conseil municipal doit approuver la nouvelle convention;

CONSIDÉRANT que la nouvelle convention sera d'une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le renouvellement de la Convention collective intervenue entre la municipalité de Petit-Saguenay et le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 5053, telle que rédigée en date du 18 février 2016.

QUE Madame Ginette Côté, mairesse, Monsieur Jérôme Boudreault, conseiller et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisés à signer ladite convention collective pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.3. 2016:03:52 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES
COLLECTIVES MANUVIE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que M. Serge Gravel de M&M collectifs inc. a demandé des soumissions pour renouveler le contrat d'assurances collectives pour les employés de la municipalité de Petit-Saguenay, et a reçu des offres de Desjardins, Great West, Manuvie et Sun Life;

CONSIDÉRANT qu'après analyses, l'offre de Manuvie en incluant l'invalidité de courte durée et les soins dentaires est la plus intéressante;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Manuvie comme fournisseur d'assurances collectives des employés de la municipalité, pour une durée de 16 mois à partir du 1^{er} avril 2016, au montant mensuel de 2788.36 \$ incluant 9% de taxes.

**6.4. 2016:03:53 ADOPTION RÈGLEMENT 16-302 REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 15-298 ET AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE
VISANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VILLE DE SAGUENAY
(C.M. art. 83)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

RÈGLEMENT No 16-302

Remplaçant et abrogeant le règlement no 15-298 et autorisant la conclusion d'une entente visant à remplacer et modifier diverses ententes existantes applicables à la cour municipale commune de la Ville de Saguenay et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale.

ATTENDU QUE le 27 juin 2001, le gouvernement adoptait le Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw;

ATTENDU QUE par les décrets 123-2002 du 12 février 2002 et 486-2002 du 24 avril 2002, le gouvernement désignait la cour municipale commune de la Ville de Saguenay comme la seule cour compétente sur le territoire de la nouvelle Ville de Saguenay;

ATTENDU QUE la municipalité de Petit-Saguenay désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin d'autoriser la conclusion d'une entente visant à remplacer et modifier les ententes existantes applicables à la cour municipale commune de la Ville de Saguenay et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes par monsieur Guy Houde, conseiller, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

RÉSOLUTION 2016:03:53

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE Le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

La municipalité Petit-Saguenay autorise la conclusion d'une entente visant à remplacer et modifier les ententes existantes applicables à la cour municipale commune de la Ville de Saguenay et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire ou en son absence le directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Le règlement no 15-298 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

Avis de motion donné le 1^{er} février 2016

Adopté le 7 mars 2016

Publié le 8 mars 2016

Ce règlement a été retranscrit aux pages 969 à 970

6.5. 2016:03:54 RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES 2016-2017 C.M. 83-204 -936.2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances de la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay juge encore que cette mutuelle présente la meilleure solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre de renouvellement à Assurances 5000 (1993) inc., 2359 rue Saint-Hubert C.P. 396, Jonquière (Québec) G7X 7W3, représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la période du 26 avril 2016 au 26 avril 2017 pour un montant de 36 246 \$ incluant les taxes.

QUE les couvertures et primes suivantes accordées par le Groupe Ultima Assurances sont les suivantes:

PARTIE 1 – BIENS **MONTANT** **PRIMES**

Bâtiments et Contenu	4 321 234 \$	17 796 \$
Franchise: 2 500 \$		
Objet divers	88 800	inclus
Franchise: 1000 \$		

PARTIE 2 – PERTE DE REVENU **MONTANT** **PRIMES**

Perte de revenu	500 000 \$	0 \$
Franchise: 2500 \$		

PARTIE 3 - RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile générale	2 000 000 \$	9 489 \$
Franchise 1000 \$ / sinistre		
Resp. avantages sociaux	2 000 000	inclus
Franchise 1000 \$ / sinistre		
Refoulement d'égout	1 000 000	inclus
Franchise 1000\$/réclamant		
Réservoirs pétroliers	500 000	inclus
Franchise 2500 \$		
Frais de justice	100 000	inclus
Franchise 10 % par sinistre		

PARTIE 4 – ERREURS ET OMISSIONS

Erreur et omissions	1 000 000 \$	1 222 \$
Franchise 1000 \$		

PARTIE 5 - CRIME

Pertes ou détériorations	5 000 \$	13 \$
Contrefaçon de mandats, billets banque	5 000 \$	inclus

PARTIE 6- AUTOMOBILE

Chap. A - Responsabilité civile,	2 000 000 \$	1 372 \$
Franchise: 500 à 2500 \$ selon valeur		
Franchise dommages matériels : 1000 \$		
Frais de déplacement (Chap. B)	20 000	inclus
Resp. civ. dommages à des véhicules non à l'assuré	100 000	inclus
Équipement non à l'assuré	20 000	inclus

ASSURANCE BRIS DE MACHINES

Accident à un objet 4 321 234 1 026 \$
Franchise: 2 500 \$

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE

Respons. civile complémentaire 5 000 000 \$ 1 760 \$

ASSURANCE ACCIDENT

Pompiers volontaires 575 \$
et premier répondant

PRIME ANNUELLE: 33 253 \$ + taxes 2993 \$ = 36 246 \$

**6.6 2016:03:55 BUDGET RÉVISÉ 2016 O.M.H. DE PETIT-SAGUENAY
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 980 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du budget 2016 révisé l'O.M.H. de Petit-Saguenay démontrant un nouveau déficit partageable de 109 797 \$ au lieu de 109 327 \$ précédemment accepté;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, pour l'exercice financier 2016, démontrant un déficit partageable de 109 797 \$, et ce, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250, soit et est accepté tel que rédigé.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à participer à 10% du nouveau déficit 2016 de l'O.M.H. de Petit-Saguenay pour un montant de 10 980 \$, soit un montant supplémentaire à payer de 47 \$.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

**7.1 2016:03:56 ACHAT POMPE SUBMERSIBLE EAU POTABLE
3350 \$ + TX (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû remplacer la pompe dans le puits artésien pour l'alimentation en eau potable au début du mois de janvier;

CONSIDÉRANT que la vieille pompe n'est pas réparable et qu'une pompe de rechange doit être disponible dans l'usine selon la loi;

CONSIDÉRANT que des soumissions pour l'achat d'une nouvelle pompe ont été demandées à Pompaction, Pompe Saguenay et Pompelac;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Pompaction Saguenay pour la fourniture d'une pompe 4" 10 HP avec 55 mètres de câble pour un montant de 3989.47 \$ incluant les taxes.

**7.2 2016:03:57 CONFECTION 3 ABRIS POSTES DE POMPAGE 200 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire fabriquer des abris en toile autour des panneaux de contrôles des 3 postes de pompage des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède la toile nécessaire et que M. Michel Larochelle a offert ses services pour la confection des 3 abris pour un montant global de 200.00 \$, incluant la main d'oeuvre et le matériel supplémentaire (fermetures éclair, anneaux, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de M. Michel Larochelle pour la confection de 3 toiles pour les panneaux de contrôles des postes de pompages, avec la toile de la municipalité, pour un montant de 200 \$ incluant la main d'oeuvre et le matériel supplémentaire.

**7.3 2016:03:58 COURS DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL
5 EMPLOYÉS – AUTORISATION DÉPLACEMENTS (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la CSST offre 5 subventions à la municipalité pour la formation de secourisme en milieu de travail qui aura lieu les 10 et 17 mars 2016 à la caserne de L'Anse-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés Octave Lavoie, Julien Lavoie, Serge Lavoie, Marjolaine Pelletier et Jeanne-d'Arc Houde à suivre la formation de secouriste en milieu de travail, les 10 et 17 mars à L'Anse-Saint-Jean, et remboursera les frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 2016:03:59 ATTESTATION UTILISATION COMPENSATIONS PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2015 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 48 500 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

8.2 2016:03:60 DEMANDE SUBVENTION MTQ RÉFECTION ET AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX BUDGET DISCRÉTIONNAIRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire effectuer en 2016 des travaux de réfection et d'amélioration de ses chemins et rues municipales;

CONSIDÉRANT que ces travaux faciliteront et amélioreront l'entretien, la sécurité et le confort des résidents et usagers circulant sur ces chemins et rues ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministère des Transports une subvention pour un montant de 100 000 \$ pour l'année 2016, dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, afin de pouvoir effectuer une partie des travaux de réfection et d'amélioration des chemins et

rues, dont voici la description des travaux que la municipalité doit réaliser dans les prochaines années:

Rue du Quai	Coût \$
Débroussaillage	1 000 \$
Prolongement de glissières de sécurité	10 000 \$
Pavage à réparer entre rue Tremblay et édifice municipal	8000 \$
Sous total	19 000 \$
Chemin club des Messieurs	
Débroussaillage	4 000 \$
Stabilisation de l'accotement dans la partie centrale de la côte pour retenir le garde-fou	2 500 \$
Sous total	6 500 \$
Chemin St-Louis	
Débroussaillage	1 000 \$
Excavation des fossés	4 000 \$
Pavage à réparer	300 000 \$
Réparation du chemin où il y a eu dynamitage	3 000 \$
Sous total	308 000 \$
Vieux chemin St-Louis - St-Étienne	
Refaire la forme du chemin	5 000 \$
Excavation des fossés	3 000 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) sur toute la longueur	40 000 \$
Sous total	48 000 \$
Chemin St-Étienne	
Faire des accotements de pavage dans le nouveau détour	15 000 \$
Recharge de 0-¾" (MG21) à plusieurs endroits	20 000 \$
Débroussaillage	5 000 \$
Excavation des fossés	6 000 \$
Réparation de pavage sur plusieurs mètres à plusieurs endroits	350 000 \$
Sous total	396 000 \$
Chemin Village Vacances Petit-Saguenay	
Débroussaillage	2 000 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) pour accès à la plage	8 000 \$
Stabilisation près de l'accueil	3 000 \$
Stabilisation accès à la plage	2 000 \$
Sous total	15 000 \$
Chemin des Îles	
Débroussaillage	2 000 \$
Excavation des fossés	3 000 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) sur toute la longueur	40 000 \$
Relocalisation de la courbe près du lac défoncé	350 000 \$
Sous total	395 000 \$
Chemin des Chutes	
Réparation de pavage	30 000 \$
Excavation des fossés (Ch. des Chûtes et Ch. de la pourvoirie)	6 000 \$
Débroussaillage Ch. des Chûtes et Ch. de la pourvoirie	1 500 \$
Rechargement de 0-¾" (MG21) sur toute la longueur (Ch. de la pourvoirie)	5 000 \$
Refaire les approches du pont en pavage	800 \$
Excavation des fossés (Ch. des Chûtes et Ch. de la pourvoirie)	18 000 \$
Sous total	61 300 \$
Chemin Camil Lavoie	
Débroussaillage mécanique	1 500 \$
Refaire les approches du pont	800 \$
Sous total	2 300 \$
Rue Tremblay	
Pavage à refaire	40 000 \$
Asphaltage de l'accotement 190 m de long x 1.5 m de large	8 500 \$

	Sous total	48 500 \$
Rue du Pré et rue de la Coopérative		
Pavage à refaire		10 000 \$
	Sous total	10 000 \$
Rue du collègue		
Réparation de pavage		10 000 \$
	Sous total	10 000 \$
Rue William Houde		
Pavage à refaire de la côte		25 000 \$
	Sous total	25 000 \$
Rue Morin		
Refaire au complet (Infrastructure et pavage)		600 000 \$
	Sous total	600 000 \$
	TOTAL :	1 934 600 \$

9. URBANISME

9.1 2016:03:61 **RENOUVELLEMENT CONTRAT SIGNALISATION TOURISTIQUE QUAI DE PETIT-SAGUENAY 737.80 \$ / AN (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que les ATR Associés du Québec ont transmis l'avis de renouvellement du contrat de signalisation touristique pour le Quai de Petit-Saguenay (No 1995 3671 003) qui arrive à échéance en juin prochain;

CONSIDÉRANT que les frais annuels du contrat seront de 737.80 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marina Gagné, à remplir la demande de renouvellement du contrat de signalisation touristique avec les ATR Associés du Québec.

QUE la municipalité s'engage à défrayer les coûts de 737.80 \$ plus taxes pour la durée du nouveau contrat.

9.2 2016:03:62 **EMBAUCHE URBANISTE SERVICES CONSEILS (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire se prévaloir des services d'urbanistes-conseils en soutien pour l'application de ses règlements d'urbanismes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de **Julie Simard, Services conseils**, pour services-conseils en urbanisme en soutien au travail de l'inspectrice en bâtiment, de la directrice générale ou de la mairesse, selon les modalités suivantes:

- Le service est pour un traitement ponctuel, au cas par cas, sur demande.
- La demande doit émaner de l'inspecteur, du directeur général ou du maire.
- Les demandes peuvent être faites par téléphone, mais idéalement par courriel
- Le service constitue une opinion ou conseil relativement à l'interprétation et l'application de vos règlements d'urbanisme actuellement en vigueur sur votre territoire
- L'opinion ou conseil n'est pas un avis légal
- L'opinion ou conseil ne peut être utilisé pour des causes arbitrales ou juridiques
- L'opinion ou conseil peut être émis par écrit ou verbalement.
- Le tarif applicable est sur honoraires selon le taux de 100 \$ l'heure
- Le service s'applique par tranche de 0,25 heure.
- La facturation s'effectue à partir de 100 \$ ou après un délai de deux mois.
- La facturation est détaillée par date et sujet pour l'opinion rendue.
- L'entente est valable jusqu'à la signification écrite par la municipalité de l'arrêt du service ou pour l'utilisation d'une autre formule de service.
- L'entente s'applique à chaque fois qu'une demande est formulée par téléphone ou courriel
- L'entente s'applique pour un conseil ou opinion relativement à l'interprétation ou l'application d'un article du règlement d'urbanisme ou autre règlement ou Loi relatifs à l'urbanisme.
- L'entente n'inclut pas l'élaboration de projet de règlement (amendement, dérogation mineure, PIIA, PAE, avis public, etc.)
- L'entente n'inclut pas les études spécifiques ou sectorielles telles que le PPU, plan directeur, dossiers argumentaires, etc. lesquels pourront faire l'objet d'une offre de services forfaitaire, à la demande du directeur général.
- Une résolution du conseil municipal permet d'officialiser cette entente et fait foi de l'acceptation du service-conseil en urbanisme par notre entreprise en prenant effet dès le moment qu'une demande est formulée par la municipalité.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2016:03:63 NOMINATION DÉLÉGUÉ C.R.S.P.B. 2016 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT le point 12 de la convention entre la municipalité et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.P.B.), qui dit que la municipalité doit nommer, par résolution de son

Conseil: un représentant de la municipalité, ce membre étant un élu municipal; et un responsable de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que ces deux personnes ont pour fonction de surveiller les intérêts de la municipalité dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque, de représenter le Conseil de la municipalité à l'assemblée générale du CRSPB et de faire rapport à la municipalité. Le représentant représente la municipalité auprès du CRSPB concernant le développement de la bibliothèque municipale et l'application de la convention. Le responsable représente la municipalité auprès du CRSPB concernant les affaires courantes de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay mandate monsieur Emmanuel Tremblay, conseiller, comme représentant de la municipalité et comme responsable de la bibliothèque municipale de Petit-Saguenay pour l'année 2016.

10.2 2016:03:64 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ANNUELLE CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE 75 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de la Culture a transmis le renouvellement de la carte de membre 2016 pour un montant de 75 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire renouveler cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay renouvelle son adhésion au CRC Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2016 au coût de 75 \$.

10.3 2016:03:65 MANDAT MEMBRES DU CONSEIL : COMITÉ ORGANISATEUR SOMMET ÉCONOMIQUE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité organise un sommet économique qui se tiendra au début du mois de mai;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater 2 conseillers sur le comité en charge d'organiser le sommet économique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal mandate les conseillers Benoît Lavoie et Guy Houde pour travailler sur le comité en charge d'organiser le sommet économique;

**10.4 2016:03:66 SUBVENTION CLUB DE L'ÂGE D'OR 100 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Petit-Saguenay sollicite une aide financière pour soutenir leurs activités pour leurs membres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser une aide financière de 100 \$ au Club de l'Âge d'Or de Petit-Saguenay.

**10.5 2016:03:67 REDISTRIBUTION 1565 \$ DU BRUNCH DES
MUNICIPALITÉS (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a reçu un montant de 1565 \$ des profits du brunch-bénéfice des municipalités du Bas-Saguenay qui a eu lieu en septembre 2015;

CONSIDÉRANT que les profits de cette activité sont destinés aux activités jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal verse le montant de 1565 \$ du brunch des municipalités aux Chevaliers de Colomb de Petit-Saguenay qui fera la distribuera aux organismes ou activités jeunesse de leur choix.

11. VARIA

11.1. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de février, Groupe Environex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de février 2016.
2. En date du 2 février, Chiasson & Thomas, arpenteurs-géomètres, transmettant une copie la description technique des lots qui font l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ.

3. En date du 4 février, Hydro-Québec, Guy Morency, conseiller, informant que de mars à mai 2016 ils procéderont à l'élagage des arbres situés près de son réseau de distribution.
4. En date du 24 février, ministère des Affaires municipales, transmettant un avis de dépôt d'un montant de 22 960 \$ correspondant à un remboursement pour un projet du Programme infrastructure Canada-Québec.
5. En date du 12 février, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de décembre 2015, pour un montant de 269.93 \$.
6. En date du 5 février, Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant qu'une journée éducative sur la forêt aura lieu le 29 avril pour les élèves de l'école du Vallon.
7. En date du 22 février, la Mutuelle des municipalités du Québec, Jean-François Charest, directeur, informant qu'une visite de prévention de tous les immeubles assurés par la municipalité se fera d'ici les prochaines semaines.
8. En date de février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Yvan Lavoie, directeur du service d'évaluation, transmettant copies des demandes de révision du rôle d'évaluation foncière reçues de : Marie-Louise Lavoie, Georges Plante, Laurier et Léonard Lavoie.
9. En date de février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Yvan Lavoie, directeur du service d'évaluation, transmettant des avis de correction d'office d'évaluation foncière pour les immeubles de : Guillaume Tremblay (84 rue Tremblay), Claude Trambly (Lac Victor), Raphael Boudreault (Lac Victor), Diane Lavoie (Lac Victor), Henri-Paul Boulianne (100 ch des Iles), Antoine Gagné (lot 10 rang 1 Saguenay), Stella Fortin (139 rue Dumas), Michel Lavoie (lots 37-38 rang 1 Ouest), Annick Lavoie (92 rue Dumas).
10. En date du 5 février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant pour consultation publique, une copie du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint de la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord 2016-2020.
11. En date du 10 février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant copie de la résolution C-16-33 pour la nomination de Mme Marina Gagné à titre de membre du comité sécurité incendie de la MRC.
12. En date du 15 février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant une copie du règlement 16-350 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement 07-245.
13. En date du 26 février, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant un avis public relativement au règlement 15-348 afin de rendre applicable la décision rendue par la CPTAQ qui ordonne l'exclusion de la zone agricole des lots 73 à 75 du rang 8, canton de Tremblay.
14. En date du 17 février, Fédération québécoise des Municipalités, Sylvain Lepage, directeur général, transmettant des informations sur le nouveau mode de réservation de chambres pour les congrès de la FQM.
15. En date du 2 février, ministère de la Sécurité publique, Louis Morneau, sous-ministre associé, informant des modifications au programme d'entretien et de vérification des véhicules d'incendie.

16. En date du 2 février, C.P.T.A.Q., France Simard, service des enquêtes, confirmant un droit acquis pour une utilisation à des fins résidentielles sur la propriété de M. Hubert Tremblay, lot 8-P rang 1 Saguenay.
17. En date du 23 février, CPTAQ, Sylvie Pelletier, direction des affaires juridiques, demandant une nouvelle recommandation de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de l'U.P.A. concernant la demande d'exclusion de la zone agricole modifiée dernièrement par la municipalité de Petit-Saguenay.
18. En date du 1^{er} février, Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean, Josée Pearson, directrice générale, remerciant pour le don accordé à leur organisme.
19. En date du 1^{er} février, M & M Collectifs inc., informant que le 1^{er} février M & M Collectifs et Services Financiers Gauvreau Ouimet et ass. ont fusionné pour former Génius Groupe Financier, donnant aussi naissance au plus important cabinet en assurance et rentes collectives à propriété régionale de l'Est du Québec.
20. En date du 5 février, CREPAS Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant à déclarer par résolution les journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2016.
21. En date du 8 février, Syndicat canadien de la fonction publique, Lucie Levasseur, présidente, demandant des informations aux maires du Québec sur la position qu'ils ont pris lors de la signature di pacte fiscal 2016-2019 et du Cadre légal de négociation dans le secteur municipal.
22. En date du 13 janvier, Association des personnes handicapées visuelles région 02, Michel Brassard, président, remerciant pour l'aide financière accordée pour la confection du calendrier 2016-2017 qui sera distribuer gratuitement aux personnes handicapées visuelles de la région.

OFFRES DE SERVICE

Vicky Lemieux : stagiaire en génie civil
Les Fleurons du Québec : Ateliers verts 2016

REVUES ET PUBLICATIONS

Le Lingot – Entre les branches – Informe affaires – Marché Municipal – Quorum.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Benoît Lavoie informe qu'une fête pour le 50^e anniversaire de l'Association de la rivière Petit-Saguenay aura lieu le 28 mai, avec comme présidents d'honneur Germain Houde et Jacques Houde et que les billets sont en vente au coût de 50 \$ au 418-272-1169.
- Ginette Côté donne des informations pour la Fête pour les bénévoles qui se tiendra le 30 avril 2016.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 08, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:03:47 – 2016:03:48 – 2016:03:52 – 2016:03:54 – 2016:03:56 – 2016:03:57 – 2016:03:58 – 2016:03:61 – 2016:03:62 - 2016:03:64 – 2016:03:66 – 2016:03:67.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale